

Politique d'exécution des ordres

Version: 1.5

1. Introduction

Deblock SAS (« Deblock ») a établi la présente politique d'exécution des ordres (la « Politique ») conformément aux obligations applicables aux prestataires de services sur crypto-actifs agréés (« PSCA ») en vertu du règlement MiCA.

Deblock fournit les services pour lesquels il est agréé (*c'est-à-dire* (1) acheter ou vendre des crypto-actifs pris en charge contre des fonds, (2) échanger des crypto-actifs pris en charge contre d'autres crypto-actifs pris en charge et (3) exécuter des ordres pour le compte de clients) en négociant pour son propre compte lors de l'exécution de l'ordre du client.

Conformément à la réglementation applicable aux PSCA, Deblock fait ses meilleurs efforts pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients lorsqu'il leur permet d'acheter, de vendre ou d'échanger des crypto-actifs (l'obligation de « Meilleure Exécution »).

La meilleure exécution est l'obligation de prendre toutes les mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat possible pour nos clients de manière cohérente, en tenant compte de divers critères tels que le statut réglementé de la contrepartie, le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, taille, nature ou toute autre considération d'exécution, lors de l'exécution de transactions en leur nom.

De plus, Deblock met en œuvre diverses mesures opérationnelles liées au prix d'exécution, à l'agrégation et à l'enregistrement des ordres des clients. Ces mesures assurent aux clients de Deblock une transparence sur les conditions d'exécution de leurs ordres, et garantissent que les intérêts de Deblock sont alignés avec ceux de ses clients.

Outre les dispositions spécifiques sur les obligations de meilleure exécution, Deblock s'engage à tenir dûment compte des intérêts de ses clients et à agir de manière équitable, honnête et professionnelle dans ses relations commerciales avec ou pour les clients.

2. Objectifs

Cette politique définit les principes qui régissent l'approche de Deblock pour garantir les meilleurs résultats d'exécution pour nos utilisateurs.

Lorsque nous concluons une transaction avec nos utilisateurs, nous nous efforcerons de fournir aux utilisateurs la meilleure exécution conformément à la présente politique.

3. Portée

La politique s'applique à tous les clients de Deblock et à toutes les instructions de négociation crypto, y compris :

- Fiat vers crypto
- Crypto vers fiat
- Un crypto-actif pris en charge contre un autre crypto-actif pris en charge (échange de crypto-actifs)

Cette politique ne s'applique pas aux instructions de transfert de crypto-actifs, dans lesquelles les crypto-actifs, pris en charge sont transférés vers un autre portefeuille.

Deblock ne peut exécuter que des ordres de marché et n'accepte pas les types d'instructions de négociation suivants :

- Ordre Limité
- Ordre stop
- Ordre stop-limite
- Ordre stop suiveur
- Tout ordre non spot

4. Contenu de la politique

4.1. Portée

Cette politique s'applique à tous les clients de Deblock et aux services que Deblock fournit à ses clients.

4.2. Obligations générales de Deblock

Deblock fait ses meilleurs efforts pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients lorsqu'il leur permet d'acheter, de vendre ou d'échanger des crypto-actifs (l'obligation de « meilleure exécution »).

Deblock applique cette politique conformément à son devoir d'agir de manière honnête, équitable et professionnelle conformément au meilleur intérêt de ses clients.

4.3. Validation des Ordres

Conformément à cette politique, les clients doivent valider chaque ordre à l'aide de l'application avant que Deblock n'exécute l'ordre.

4.3.1. Achat de crypto-actifs pris en charge avec une monnaie ayant cours légal

Le processus qui conduit à la validation d'un ordre par le Client est le suivant :

- a. Via l'application, le Client indique son intention d'acheter un certain crypto-actif pris en charge avec une monnaie ayant cours légal.
- b. Après avoir vérifié le prix du marché auprès du Fournisseur de liquidités, Deblock fournit un prix indicatif au Client, ainsi que les commissions correspondantes de Deblock et tous les frais applicables (qui peuvent varier en fonction du type d'abonnement du client).
- c. Si le Client accepte le prix indicatif et dispose d'un solde suffisant sur son Compte de Monnaie Électronique, l'Ordre est validé.
- d. Deblock procède ensuite à l'exécution d'un Ordre de Marché pour son compte propre auprès d'un Fournisseur de liquidités.
- e. Le prix obtenu est égal au prix que Deblock utilise pour finaliser l'Ordre du client. Le montant de crypto-actifs reçu par le client est égal au montant correspondant en monnaie ayant cours légal que le client a payé, moins les frais applicables (y compris les frais de gaz).
- f. Suite à l'exécution de l'Ordre, Deblock débite le compte en monnaie électronique du client et transfère les crypto-actifs achetés pris en charge vers le portefeuille numérique auto-géré du client.

4.3.2. Vente de crypto-actifs pris en charge contre de la monnaie ayant cours légal

Le processus qui conduit à la validation d'un Ordre par le Client est le suivant :

- a. Via l'application, le Client indique son intention de vendre un certain crypto-actif pris en charge contre une monnaie ayant cours légal.
- b. Après avoir vérifié le prix du marché auprès du Fournisseur de liquidités, Deblock fournit un prix au Client, ainsi que les commissions correspondantes de Deblock et tous les frais applicables (qui peuvent varier en fonction du type d'abonnement du client).
- c. Si le Client accepte le prix indicatif et détient un solde suffisant de l'crypto-actif pris en charge concerné dans son portefeuille numérique auto-géré, l'Ordre est validé.
- d. Deblock procède ensuite à l'exécution d'un Ordre de Marché pour son compte compte auprès du Fournisseur de liquidités suite à la réalisation de trois confirmations on-chain.
- e. Le prix obtenu est égal au prix que Deblock utilise pour finaliser l'Ordre du client. Le montant de monnaie ayant cours légal reçu par le client est égal au montant correspondant en crypto-actifs que le client a payé, moins les frais applicables (y compris les frais de gaz).
- f. Suite à l'exécution de l'ordre, Deblock crédite le compte en monnaie électronique du client.

4.3.3. Échange de crypto-actifs pris en charge contre d'autres crypto-actifs pris en charge

Le processus qui conduit à la validation d'un Ordre par le Client est le suivant :

- a. Via l'Application, le Client indique son intention d'échanger un crypto-actif supporté contre un autre crypto-actif supporté.
- b. Après avoir vérifié le prix du marché auprès du ou des Fournisseurs de liquidités, Deblock fournit un prix au Client, ainsi que les commissions correspondantes de Deblock et tous les frais applicables (qui peuvent varier en fonction du type d'abonnement du Client).
- c. Si le Client accepte le prix indicatif et détient un solde suffisant de l'crypto-actif pris en charge concerné dans son portefeuille numérique auto-géré, l'Ordre est validé.
- d. Deblock procède ensuite à l'exécution d'un Ordre de marché pour son compte propre auprès du Fournisseur de liquidités suite à la réalisation de trois confirmations on-chain.
- e. Le prix obtenu est égal au prix que Deblock utilise pour finaliser l'Ordre du client. Le montant de crypto-actifs reçu par le client est égal au montant correspondant en crypto-actifs que le client a payé, moins les frais applicables (y compris les frais de gaz).
- f. Suite à l'exécution de l'ordre, Deblock transfère le crypto-actif pris en charge au portefeuille numérique auto-géré du client.

4.4. Méthode d'exécution des Ordres

Lors de la fourniture du service d'achat ou de vente de crypto-actifs pris en charge contre une monnaie ayant cours légal ou du service d'échange de crypto-actifs pris en charge contre d'autres crypto-actifs pris en charge, Deblock exécute les ordres en négociant pour son compte propre.

4.5. Restriction de la capacité des clients à exécuter des Ordres

Afin de limiter sa propre exposition aux risques, Deblock se réserve le droit de restreindre à tout moment la capacité d'un Client à exécuter certains Ordres. Une telle restriction doit être fondée sur des critères objectifs, notamment :

- La quantité d'Ordres déjà exécutés pour ce Client sur une période de temps déterminée ;
- Le montant total des Ordres exécutés pour ce Client sur une période de temps déterminée ;
- L'appétit pour le risque de Deblock ; et
- La valeur de l'Ordre que le Client a validé.

Conformément aux politiques internes de Deblock, les seuils utilisés pour restreindre la capacité d'un Client à exécuter certains Ordres peuvent être individualisés en fonction des

caractéristiques propres au Client. De plus, ils peuvent varier pour chaque crypto-actif pris en charge.

4.6. Traitement des Ordres

Deblock exécutera l'Ordre dans les meilleurs délais et dans l'ordre dans lequel ils ont été reçus, sauf :

- a. Lorsque la nature de l'Ordre ou l'intérêt du Client en exige autrement ;
- b. La taille de l'ordre ou l'appétit pour le risque de Deblock nécessite que les crypto-actifs du client soient reçus par Deblock avant l'exécution de l'ordre ;
ou
- c. Quand le Client a fourni une Instruction Spécifique.

Lorsque Deblock exécute un ordre, il s'assure que l'achat, l'échange ou la vente des crypto-actifs pris en charge concernés est effectuée au Prix du marché applicable lorsque l'Ordre a été validé.

Deblock garantit que les ordres qui ont été exécutés sont enregistrés avec précision sur le compte du Client, immédiatement après la réalisation de la transaction, sous réserve des délais de mise à jour de la chaîne.

Deblock informe le Client de toute difficulté matérielle susceptible d'affecter la bonne exécution des Ordres, dès qu'il en a connaissance.

Deblock n'utilisera pas à mauvais escient les informations relatives aux ordres en cours et prendra toutes les mesures raisonnables pour empêcher l'utilisation abusive de ces informations par l'un de ses employés ou agents.

4.7. Agrégation des ordres

Deblock n'exécute pas les ordres en les regroupant avec d'autres ordres.

4.8. Critères de meilleure exécution

Afin de fournir la meilleure exécution possible des Ordres à ses Clients, Deblock prend en compte les critères suivants, qui ne sont pas exhaustifs :

- le prix ;
- le coût de la transaction ;
- la rapidité d'exécution ;
- la taille de l'Ordre ;
- l'impact probable de l'ordre sur le marché ;
- la probabilité d'exécution de l'ordre ;
- l'appétit pour le risque de Deblock ;
- toute autre considération relative à l'exécution de l'Ordre, y compris les risques identifiés par Deblock.

Pour chaque Ordre, Deblock pourra prendre en compte tout ou partie des critères ci-dessus, ou hiérarchiser ces critères de manière différente, ou encore attribuer à certains critères une importance significative. Ces décisions seront prises par Deblock sur la base de son jugement et de son expérience, ainsi que des informations disponibles sur le marché.

Deblock prendra des mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat global. Cela signifie que nous nous efforcerons de fournir la meilleure exécution en fonction et en tenant compte de la nature de votre ordre, des prix disponibles sur le marché et d'une évaluation raisonnable des facteurs d'exécution parfois redondants et contradictoires.

Cela peut aboutir dans certains cas à ce que le prix soit moins important que la taille dans des situations d'illiquidité, dans des situations où d'importants ordres d'achat ou de vente ont été passés, ou lorsque la position de trésorerie est insuffisante pour mener à bien la transaction. Nous vérifierons et surveillerons systématiquement l'équité des prix proposés et rassemblerons les données de marché utilisées dans le processus d'estimation des prix.

4.9. Fournisseurs de liquidités

Cette politique définit les Fournisseurs de liquidités que nous pouvons utiliser lors de l'obtention du Prix de Marché applicable aux Ordres. Nous surveillerons l'efficacité des Fournisseurs de liquidités afin d'identifier et, le cas échéant, de corriger toute lacune.

Lors de la sélection du Fournisseur de liquidités à partir duquel nous obtiendrons un prix, nous prendrons des mesures appropriées pour nous assurer que le Fournisseur de liquidités sélectionné fournit des prix justes pour nos clients de manière globale et non pas transaction par transaction.

Lors de la sélection de ses fournisseurs de tarification, Deblock prend en compte les facteurs suivants :

- les prix obtenus par rapport aux pratiques du marché ;
- le niveau des frais appliqués ;
- la qualité globale du service et la qualité de la relation ;
- la qualité de l'exécution.

Deblock utilise actuellement un seul Fournisseur de liquidités (voir Annexe I), ce qui permet à Deblock d'obtenir les résultats les plus satisfaisants pour les Clients par rapport à ceux qu'il pourrait raisonnablement attendre s'il utilisait un autre fournisseur. Ce fournisseur a été sélectionné en utilisant les facteurs mentionnés ci-dessus.

Plus particulièrement, Deblock a évalué :

- la réputation et la fiabilité de Keyrock : il s'agit d'une entreprise bien établie et réputée sur le marché des crypto-actifs. Ils ont un historique de fourniture de services de liquidité fiables et efficaces ;

- la profondeur de liquidité de Keyrock : ils offrent une liquidité profonde sur une large gamme de crypto-actifs, garantissant que nos clients peuvent exécuter des transactions à des prix compétitifs avec un impact minimal sur les prix ;
- la politique de frais de Keyrock : ils offrent des prix cohérents et compétitifs, permettant aux clients de bénéficier de conditions de négociation favorables ;
- l'intégration de la solution de Keyrock : ils permettent une intégration fluide avec le portefeuille non custodial de Deblock, garantissant une exécution des transactions fluide et fiable pour les utilisateurs.

4.10. Formation du prix

Lors des transactions avec les clients, Deblock ne s'expose à aucun risque de marché en détenant plus ou moins d'actifs que ceux qu'il possédait au début de la transaction. Pour compenser ce risque, Deblock travaille avec des Fournisseurs de liquidités et exécute la même transaction avec eux qu'avec ses clients.

Les Fournisseurs de liquidités créent un marché en proposant des prix d'achat et de vente pour divers crypto-actifs.

Sélectionner un Fournisseur de liquidités fiable est essentiel. Deblock exige que certains critères soient présents lors de la collaboration avec un fournisseur. Ces exigences complètent le processus déjà établi dans la Politique de Gestion des Fournisseurs :

- posséder un solide historique financier et avoir passé les vérifications de due diligence ;
- capacité à mettre en place une ligne de crédit pour rester efficace en termes de capital ;
- capacité à offrir des prix compétitifs sur les principaux crypto-actifs ;
- capacité à régler en EUR, car il s'agit de la principale devise de négociation de Deblock.

Le prix que Deblock propose à ses utilisateurs dans le cadre de toute transaction est le même prix que celui proposé par le Fournisseur de liquidités pour une transaction similaire. Le Fournisseur de liquidités propose généralement un spread entre le prix d'achat (prix qu'il est prêt à payer pour acheter un actif donné) et le prix de vente (prix qu'il est prêt à payer pour vendre un actif donné).

- Le prix de vente est le prix que Deblock propose aux utilisateurs lorsqu'ils achètent des crypto-actifs (Deblock vend des cryptos à un utilisateur et achète simultanément des cryptos au teneur de marché à leur prix de vente).
- Le prix d'achat est le prix que Deblock propose aux utilisateurs lorsqu'ils vendent des crypto-actifs.

- Le taux est le prix que Deblock affiche aux utilisateurs sur le site web ou dans leur portefeuille crypto. Il s'agit du point médian entre le prix d'achat et le prix de vente.

Avant d'accepter une transaction avec Deblock, le prix que le client voit est une estimation. Cela est dû au fait que, au moment où Deblock place effectivement l'ordre de transaction, le marché peut avoir évolué. Ce n'est que lorsque Deblock a la même transaction confirmée avec le teneur de marché que le prix est garanti. Cela est expliqué dans la politique d'exécution des ordres, dont le client prend connaissance en lisant les conditions générales. Le client est ensuite rappelé de cela lors de sa première transaction sur l'application par le biais d'un écran popup.

Bien que le prix que l'utilisateur voit initialement lors de la demande de transaction soit une estimation, Deblock fera toujours de son mieux pour correspondre à ce prix. Deblock a conçu les flux d'échange pour minimiser le temps entre le moment où un client initie une demande de transaction et le moment où il exécute la même transaction avec le Fournisseur de liquidités

Deblock s'efforce de fournir à ses utilisateurs les meilleurs prix que le marché a à offrir. Actuellement, Deblock ne travaille qu'avec un seul Fournisseur de liquidités, mais prévoit de rapidement d'en intégrer d'autres afin d'obtenir divers spreads achat-vente.

Lorsque les prix ne sont pas disponibles, Deblock n'accepte pas les transactions. Dans ce cas, le client peut toujours voir ses soldes au dernier prix disponible.

4.11. Instructions spécifiques

Deblock n'acceptera pas d'instructions spécifiques d'un client en relation avec l'exécution d'une ordre. Deblock accepte uniquement les ordres de marché.

4.12. Incitations et conflits d'intérêts

Les fournisseurs de liquidités seront rémunérés par Deblock à partir d'une partie des commissions ou des frais que Deblock facture à ses clients. Les relations avec les fournisseurs de liquidités seront gérées conformément aux politiques internes de Deblock (telles que la politique sur les conflits d'intérêts).

Les ordres ne seront exécutés que pour compte propre de Deblock et Deblock ne recevra aucune incitation financière ou incitation de tout autre type pour l'acheminement d'un ordre vers un autre fournisseur de services sur crypto-actifs déterminé ou une autre personne concluant des transactions sur ces actifs.

Chaque fois que Deblock estime que les mesures mises en œuvre conformément à la Politique en matière de conflits d'intérêts ne sont pas suffisantes pour garantir avec une certitude raisonnable que le risque de préjudice aux intérêts des Clients sera évité, Deblock informera clairement ses Clients de la nature générale ou de la source de ces conflits. conflits d'intérêts avant d'agir en leur nom.

4.13. Transparence sur les prix et les transactions passées

Deblock publie le prix indicatif des crypto-actifs disponibles et, le cas échéant, leurs quantités quand les prix diffèrent en fonction de celles-ci. Ces prix et quantités pourront être mis à jour à tout moment par Deblock, ou retirés en cas de conditions de marché exceptionnelles.

Les transactions peuvent être soumises à des frais ainsi qu'à un spread inclus dans le prix de la transaction. Les frais de transaction et les spreads applicables sont susceptibles d'évoluer. Les frais en vigueur sont consultables sur la page dédiée aux frais et peuvent varier en fonction de l'abonnement souscrit par le Client. Les spreads peuvent être déterminés selon une combinaison de facteurs, incluant l'actif concerné, la taille de l'ordre, le type de transaction et l'abonnement du Client.

Avant d'exécuter la transaction, Deblock met à la disposition du Client, sur l'Application, les informations suivantes :

- Le ou les crypto-actifs qui ont été achetés, vendus ou échangés ;
- Si l'Ordre était un achat, une vente ou un échange ;
- La quantité ;
- Le prix indicatif du marché ;
- Le montant des frais facturés par Deblock ;
- Frais indicatifs de transaction en chaîne (« frais de gaz ») ; et
- Le prix total indicatif.

Le cas échéant, Deblock informe ses Clients des quantités maximales proposées à la négociation.

Dans le cas improbable où Deblock ne serait pas en mesure de fournir des prix avec certitude à partir des données de l'un des fournisseurs de liquidités, Deblock calcule le prix des actifs sur la base d'une moyenne provenant des données fournies par des prestataires externes de données de marché (comme Google ou CoinGecko). Ce prix est indicatif et n'est pas disponible pour l'exécution.

4.14. Rapport post-exécution au Client

Pour chaque Ordre exécuté, Deblock met sans délai à la disposition du Client, sur l'Application sur un support durable, les informations suivantes :

- Le jour et l'heure de la transaction ;
- Le fait que l'Ordre était un ordre au marché ;
- Le fait que l'Ordre a été exécuté pour compte propre de Deblock ;
- Que l'Ordre soit un achat, une vente ou un échange ;
- Le ou les crypto-actifs pris en charge qui ont été achetés, vendus ou échangés ;
- La quantité ;
- Le prix unitaire ;

- Le montant des frais appliqués par le prestataire ;
- Les frais de transaction en chaîne ; et
- Le prix total.

5. Gouvernance et surveillance

Le Comité Exécutif (« ExCo ») est chargé d'approuver la Politique d'Exécution des Ordres au moins une fois par an.

6. Gouvernance de la politique

La politique est révisée chaque année et doit être mise à jour de manière ad hoc afin de refléter tout changement dans l'activité.

La politique a été approuvée par l'ExCo de Deblock.

7. Conformité avec la politique

Le respect de la Politique est obligatoire et constitue une priorité pour Deblock. Les non-conformités identifiées grâce au modèle des 3 lignes de défense doivent être signalées à l'organisme décisionnel concerné. Un plan de remédiation doit être conçu et mis en œuvre pour remédier aux lacunes.

Annexe 1 - Fournisseurs de liquidités

Voici la liste des Fournisseurs de liquidités que Deblock utilise. Cette liste peut être modifiée de temps à autre sans nécessiter une approbation complète de la politique :

1. Keyrock

Désignation : Keyrock : Keyrock FR SAS (RCS : 928248566)

Service applicable : Keyrock est utilisé comme Fournisseur de liquidités pour les transactions que Deblock effectue avec ses clients. Deblock prend le prix coté par Keyrock et utilise ce prix pour la transaction qu'il effectue avec son client.

Par ailleurs, Keyrock agit comme Fournisseur de liquidités pour Deblock dans le cadre de couvrir le risque des transactions que Deblock effectue avec ses clients.

Paires d'actifs supportées : BTC/ETH, BTC/EUR, BTC/USDT, BTC/USDC, BTC/EURC, EUR/ETH, EUR/USDC, EUR/USDT, EUR/EURC